

Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille treize, le vingt et un décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 12 décembre 2013

Etaient Présents : Mmes GOT – JUNIN – MM BUSSEREAU – CORSAN – HILLAIRET – PEROCHAIN – PIERRE – PLISSON – QUESSON – TALLIEU.

Délibération N°2013-04-58 PAPI d'Intention (fiche action 1.5) – Maîtrise d'ouvrage au stade Avant Projet des passages d'eau prévus sur l'aire urbaine élargie dans le scénario 5 du schéma de gestion des zones inondables

Vu le CGCT;

Vu le PAPI d'Intention Estuaire de la Gironde et notamment ses fiches Actions 1.5 et 5.2

Il est décidé, à l'unanimité :

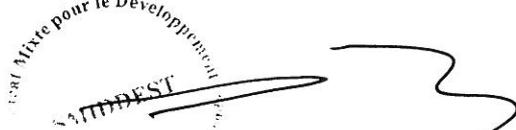
Article 1. de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'étude de maîtrise d'œuvre au stade d'Avant Projet des passages d'eau du scénario 5 du schéma de gestion des zones inondables de l'Estuaire dans les secteurs du Haut Médoc et de la presqu'île d'Ambès;

Article 2. d'autoriser Monsieur le Président à en confier la réalisation à un prestataire spécialisé ou à un groupement de prestataires par marché à procédure adaptée et pour un montant maximum de 180 000 € HT à prélever à l'article 617 du budget annexe Gestion de l'Eau 2014;

Article 3. d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 21 décembre 2013

Le Président



Dominique BUSSEREAU

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.